



CHAMBRE  
D'AGRICULTURE  
RÉGION CENTRE

# Impliquer le monde agricole dans les programmes d'aménagement lié à une infrastructure autoroutière

## L'exemple de l'autoroute A19

### Un projet autoroutier...

#### tremplin aux initiatives agricoles d'aménagement du territoire

Le projet autoroutier A19 dans le Loiret – qui s'étend sur 101 km entre Courtenay et Artenay – donne lieu à de nombreuses modifications des territoires, par le chantier en lui-même mais aussi par les travaux connexes, notamment par le remembrement agricole qui touche 55 communes.

Malgré les difficultés qu'il engendre, ce remembrement est une occasion pour le monde agricole de se positionner clairement comme gestionnaire de l'espace, et ainsi d'envisager un aménagement concerté et raisonné du territoire. C'est dans ce cadre que deux programmes se sont développés, permettant au monde agricole d'affirmer sa place comme gestionnaire des milieux naturels et façonneur de paysage.



### Deux programmes, un objectif commun !

Deux programmes d'actions sont donc menés conjointement sur le linéaire de l'autoroute :

- la convention Agrifaune "A19 et Aménagement du territoire"
- le dispositif 1% paysage et développement

Ces deux programmes complémentaires offrent aux agriculteurs les moyens de développer des projets d'aménagements, que ce soit à l'échelle de leur corps de ferme (restauration de bâti, organisation du site, aménagement paysager) ou sur le parcellaire mobilisé pour une agriculture multifonctionnelle (implantation de haies, gestion des cours d'eau...)

### Plus précisément ... mobiliser pour une agriculture multifonctionnelle

La **Convention Agrifaune**, partenariat entre l'Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage, la Chambre d'Agriculture du Loiret et la Fédération Départementale des Chasseurs du Loiret – en accord avec le Conseil Général, Arcour et la DDAF ou DDT, engage les partenaires à "mettre en place un projet sur le territoire des communes concernées par les remembrements liés au projet A19".

La **Charte d'Itinéraire de l'A19**, dans laquelle le 1% paysage et développement est défini, engage les différents acteurs du territoire – dont la Chambre d'Agriculture – à promouvoir les valeurs paysagères clefs des territoires dans les études et opérations d'aménagement. Elle engage également à mettre en œuvre les orientations et principes d'actions présentés dans les études et projets liés au 1% paysage.

L'objectif commun à ces deux programmes est de **mobiliser le monde agricole impacté par l'autoroute A19 pour qu'il développe des projets d'aménagement**, dont les conséquences seront à la fois environnementales (Convention Agrifaune) et paysagères (Charte d'Itinéraire A19).



## ● Agrifaune et Paysage : une approche similaire, menée en parallèle

Pour que les deux programmes d'action aboutissent au développement de projets d'agriculteurs, une approche similaire a été menée – avec des interactions forcées !

### Convention Agrifaune

#### Volet Communication

- édition d'une plaquette de sensibilisation,
- rédaction et publication d'articles,
- organisation de réunions.

#### Volet Opérationnel / Soutien Technique

- appui technique sur le terrain
- accompagnement financier
- établissement d'un suivi cartographique



### 1% Paysage : vers une approche collective

1. Communication auprès des agriculteurs concernés – en lien avec la communication Agrifaune
2. Recensement des projets
3. Rencontre avec chaque porteur de projet potentiel pour une analyse du projet
3. Organisation d'une formation-action en lien avec le CAUE du Loiret pour sensibiliser aux enjeux du paysage
4. Aide à la constitution des dossiers relatifs au 1% paysage
5. Organisation d'une consultation groupée de paysagistes et d'architectes, rédaction de cahiers des charges
6. Suivi de la mise en œuvre de chaque projet

## ● Permettre aux initiatives ponctuelles d'avoir un impact territorial !

La réussite de ces programmes réside dans l'approche collective qu'ils proposent : regrouper les initiatives de chaque porteur de projet permet de leur donner un poids plus important et ainsi de leur donner davantage d'impact sur le territoire.

Ainsi, chaque programme a soutenu différents projets :

- pour Agrifaune : 26 maîtres d'œuvre différents (dont 20 propriétaires privés et agriculteurs, et 6 sociétés de chasse) sur 22 communes différentes. Soit 15 km de haies en cours d'implantation
- pour le 1% paysage : environ 20 projets agricoles soutenus, au moins sur la partie étude, voire travaux. Les projets sont principalement tournés sur l'aménagement des corps de ferme (traitement architectural et paysager).

Le partenariat construit entre les différents acteurs de l'aménagement rural a permis de disposer de moyens "incitatifs" pour le monde agricole, et ainsi de lever des freins, tels que l'appréhension à traiter du "paysage" ou le formalisme des dossiers de demande d'aide. Pour autant, ces actions ne doivent pas être considérées comme des mesures compensatoires liées à l'arrivée d'une autoroute et devraient à l'avenir pouvoir trouver un rayonnement plus important.

### Pour en savoir plus :

Chambre d'Agriculture du Loiret  
13, avenue des Droits de l'Homme - 45921 Orléans cedex 9

Tél. : 02 38 71 90 10

accueil@loiret.chambagri.fr - www.loiret.chambagri.fr



### Et dans les autres départements :

Retrouvez les coordonnées de votre Chambre d'Agriculture sur [www.centre.chambagri.fr](http://www.centre.chambagri.fr)



Document réalisé par les Chambre d'Agriculture de la Région Centre dans le cadre du Programme Régional de Développement Agricole 2009 - 2013 avec le concours financier du Cas Dar.